

# Des propos anti-avortement qui troublent en interne

UCL Les réactions au sein du corps académique et des membres du personnel sont partagées entre indifférence, malaise et franche indignation

- ▶ La polémique liée à ce professeur invité à l'UCL qui a tenu un discours anti-avortement devant ses étudiants interroge la notion de liberté académique.
- ▶ Au sein du corps professoral, l'affaire provoque des remous... limités.
- ▶ Les autorités de l'université attendent d'avoir entendu Stéphane Mercier pour se prononcer davantage...

**L**a surprise. La consternation. La gêne. L'indifférence aussi. L'affaire Mercier, du nom de ce professeur invité de philosophie qui a tenu un discours anti-avortement à des étudiants de première année, provoque, en interne, des sentiments très divers. Un coup de sonde auprès de divers professeurs, assistants ou membres du personnel, ne permet pas de dégager un état d'esprit général au sein de l'UCL. C'est que le (bad) buzz médiatique ne semble pas affecter tout académique de l'université louvaniste. Certains admettent rapidement ne pas s'être renseignés sur le sujet. Pas vraiment concernés. D'autres jouent la prudence, évitant de se prononcer, revenant même sur leur parole, pour mieux renvoyer aux autorités académiques. Motus. Quand il ne s'agit pas d'indifférence, le malaise est palpable.

Le discours officiel, lui, répète qu'il faut désormais attendre l'entretien avec le principal intéressé pour se prononcer. Aucun agenda n'est cependant communiqué. Le contexte dans lequel ce plaidoyer anti-avortement a été prononcé sera déterminant, insistent prudemment plusieurs académiques. Pourtant, si certains s'interrogent encore, il apparaît assez clairement que ce discours n'a pas été tenu dans le cadre d'un débat contradictoire, ni devant un public particulièrement averti sur ces questions. Et Stéphane Mercier, qui a accepté de répondre à *L'Avenir*, persiste et signe : « Il est important que les étudiants puissent entendre le pour et le contre, de manière à réfléchir par eux-mêmes. Le "pour le choix", ils l'entendent un peu partout ; il me semblait utile de leur faire entendre le "contre l'avortement". Ma position est très ferme et très claire ; mais je ne leur demande pas d'être d'accord avec moi ».

Ceux qui acceptent de livrer leur sentiment appartiennent sans surprise aux indignés. Celui-ci, qui se revendique laïque – et souligne qu'il jouit d'une liber-

té de parole totale –, l'affirme d'emblée : « Il ne s'agit pas du tout d'un document de nature scientifique. L'argumentation ne tient pas, la bibliographie est à charge et provient de sources plus que douteuses. C'est un document prosélyte ! » « Jamais je n'aurais imaginé lire ça sous la plume d'un collègue », s'étonne, consterné, cet autre professeur. « La communauté est assez unanime pour suivre la position émise par les autorités : un tel discours est inacceptable », poursuit encore Damien Debecker, docteur en Sciences agronomiques et chargé de cours. « Hier, à vrai dire, je me sentais un peu honteux, confie enfin ce membre du personnel. Cela donne une image désastreuse de l'UCL, même si elle est très éloignée de la réalité. »

## Un point de vue ultra-minoritaire

Car sur ce point, tous se rejoignent : un tel point de vue, issu d'une tendance catholique très traditionaliste, est plus que minoritaire au sein de l'institution louvaniste. « Même des professeurs de la faculté de théologie ne sont plus du tout dans cette optique-là », affirme ce professeur. « Je n'ai jamais ressenti cette dimension catholique, explique encore ce membre du personnel qui travaille depuis un peu moins de cinq ans. C'est une université très ouverte, et les catholiques se font réellement très discrets, mis à part une messe à la rentrée... Même si cette affaire a réveillé le milieu pro-vie actif, en ce compris au sein de l'université. Sur les réseaux sociaux, certains étudiants se sont en effet émus de la position de l'UCL. » Cet autre professeur rappelle le cas de Michel Ghins, professeur désormais émérite, à la tête de l'association « Action pour la famille » qui défend la « famille naturelle ».

Des cas isolés qui ne reflètent plus du tout la tendance de la plupart des professeurs et acadé-

miques de l'université. Le pluralisme est d'ailleurs une valeur revendiquée par celle-ci (lire ci-contre). « Je n'ai jamais eu l'impression d'être confronté à une frange traditionaliste au sein de l'université, raconte encore Gabriel Ringlet, prêtre et ancien vice-recteur de l'UCL. Au contraire, une forte volonté d'ouverture a toujours dominé, volonté largement partagée et générant une certaine fierté. »

Reste que, sur le fond, les propos tenus par Stéphane Mercier, sont en substance ceux de l'Église catholique. Et que l'université louvaniste conserve ce catholicisme dans son nom. Le débat sur le « C » de l'UCL rebondira-t-il ? Pas forcément. « Cette question reste latente, mais personne n'ose remettre le débat sur la table, de peur des conséquences en interne », estime ce membre du personnel, pour qui ce « C » est un peu « traîné comme un boulet ».

Damien Debecker était à l'époque déjà signataire de l'appel « ULouvain », lancé par le philosophe Philippe Van Parijs en 2008 visant à supprimer la référence chrétienne. Selon lui, une telle décision aurait facilité les choses aujourd'hui : « J'ai adoré la position prise par nos autorités académiques. Le problème, c'est que les instances catholiques demeurent, elles, clairement anti-avortement. Alors pourquoi continuer à s'appeler "université catholique" si on n'en partage pas les convictions ? » Le professeur de 34 ans, athée, affirme s'être toujours senti à l'aise dans son université. Mais pas avec son nom. « Cela nous porte préjudice, surtout à l'étranger. Lorsqu'on explique que nous sommes une université catholique, mais que nous sommes ouverts et progressistes, nos confrères ne comprennent pas. » L'agronome est cependant conscient que ce débat n'est pas une priorité et qu'il y a donc peu de chances qu'il ressurgisse... Même après cette polémique. ■

ÉLODIE BLOGIE

## EN BONS TERMES

### « Rien à signer ! »

Si l'Université Libre de Bruxelles demande à tout professeur de signer sa « charte du libre examen », l'UCL a toujours défendu son pluralisme. Le pro-recteur à l'enseignement, Marc Lits, le rappelait hier dans nos pages : il n'y a rien à signer à l'UCL. Pas de certificat de baptême catholique à présenter évidemment, mais pas de charte ni de code à signer non plus. « Je me suis toujours opposé à une quelconque charte à signer avant d'entrer à l'UCL, appuie encore Gabriel Ringlet. On peut être musulman, athée, protestant et être prof à l'UCL. » Certains professeurs mettent en garde : cette très grande liberté dont ils jouissent à l'UCL ne doit pas se refermer et aboutir à l'interdiction de tels propos, certes minoritaires. Pour autant qu'ils soient tenus dans un lieu opportun et dans des circonstances adéquates. L'université doit rester un espace de débats.

## le débat du jour

## « Personne n'est vraiment neutre »

**Rik Torfs**

Rik Torfs est professeur de droit canon à la KUL et recteur de la même université. Ancien sénateur CD&V, il s'est retiré aujourd'hui de la vie politique.

Pour Rik Torfs, « l'université est la pierre angulaire du renouvellement des idées » et un climat de liberté doit y être maintenu à tout prix.

**Un professeur d'université doit-il taire ses opinions personnelles quand il est devant ses étudiants au nom d'un principe de neutralité, ou peut-il les exprimer ?**

La notion de neutralité est une notion très difficile. Personne n'est vraiment neutre. Nous avons tous notre histoire, nos idées, et même si nous nous croyons complètement neutres, nous ne le sommes pas, la plupart du temps. Il faut donc être conscient de sa propre situation et essayer de comprendre les démarches qu'on entreprend. Chacun doit bien comprendre que même s'il essaye d'être aussi objectif que possible, ses propres idées jouent toujours un rôle.

Ensuite, tout ce qu'un professeur enseigne comme matière doit nécessairement être scientifiquement très bien bâti, soutenu. C'est ce qui est ty-

piqué de l'université : l'enseignement qui y est fourni est basé sur la recherche. C'est le rôle qu'on attend d'elle. On a déjà assez de difficultés à l'heure actuelle dans nos sociétés avec les « fake news »... A nous de fournir les bases scientifiques nécessaires pour notre enseignement.

Troisième point : si opinion personnelle il y a, il faut alors bien souligner qu'il s'agit d'une opinion personnelle. Ça n'est pas interdit car, justement, une des tâches de l'université est de nourrir la discussion, d'entrer en contact avec des opinions différentes et aussi de former les étudiants afin qu'ils soient en mesure eux-mêmes de se lancer dans de tels débats, de cultiver leur esprit critique.

**Il n'y a donc aucune limite à l'expression d'opinions à l'université ?**

Des limites sont possibles : l'expression des opinions doit s'inscrire dans le contexte de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Mais il ne faut pas, je crois, interpréter cela de façon trop stricte car l'université doit être le lieu par excellence où la discussion doit avoir lieu dans un climat de sérénité quand dans la société en tant que telle, il y a parfois des options politiques ou stratégiques qui jouent et rendent à certains moments la discus-

sion houleuse. La tâche de l'université est de créer un débat serein, où tout le monde se trouve respecté pour sa personne et ses idées et où la valeur des idées peut être discutée sans trop d'émotions directes qui risquent de déstabiliser le contenu du débat.

**Sommes-nous entrés dans une époque où il est plus compliqué de mettre sur la place publique des idées qui vont parfois à contre-courant ?**

Absolument. On est dans une époque relativement difficile, avec beaucoup de problèmes qui se présentent à nous : « fake news », migrations, une population qui s'inquiète pour l'avenir. Il y a donc beaucoup de points de discussion qui sont assez aigus. Ceci étant dit, l'université devrait pouvoir créer le climat où toutes ces idées peuvent se discuter en toute liberté avec, et j'insiste là-dessus, un grand respect pour la personne. L'université doit protéger les droits de ceux qui la fréquentent. Je défends toujours mes chercheurs et mes professeurs, y compris quand je n'ai pas les mêmes idées qu'eux. L'université est la pierre angulaire du renouvellement des idées. Si elle n'est plus ouverte, alors plus aucun lieu ne le sera. Ce climat de liberté doit être maintenu à tout prix. ■

Propos recueillis par  
CORENTIN DI PRIMA

# « La liberté académique n'autorise pas tout »

## Albert Corhay

Albert Corhay est un économiste belge né en 1955. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, il est le 69<sup>e</sup> recteur de l'Université de Liège et le premier à avoir été élu au suffrage universel pour un mandat de quatre ans.

Un professeur d'université peut-il faire part de toutes ses convictions personnelles lors de ses cours ? Réponse d'Albert Corhay, recteur de l'ULg.

### La liberté académique est-elle sans bornes ?

Nous avons construit, au niveau de l'Université de Liège, une charte qui reprend l'ensemble des valeurs de l'institution. On y rappelle ainsi que l'Université est une institution pluraliste qui entend promouvoir la liberté d'expression et que son enseignement est organisé autour des principes de liberté académique et de liberté de recherche scientifique. Mais ce n'est pas parce que cette liberté existe qu'elle vous permet de faire n'importe quoi : d'enfreindre des lois ou d'en-

freindre les règlements internes. Dans le contexte qui vous occupe, il convient ainsi à tout un chacun, dans son enseignement, d'être discret par rapport à ses orientations politiques ou philosophiques. La liberté académique, elle a bon dos, mais il ne faut pas faire n'importe quoi non plus.

### Et à l'extérieur de l'Université ?

La liberté d'expression est garantie dans notre pays. Je ne peux pas empêcher un professeur de s'exprimer librement en dehors de l'Université, mais si cette personne s'exprime, elle ne peut pas s'exprimer au nom de l'Université. Et si ses paroles vont à l'encontre de nos valeurs, je me réserve le droit d'entamer une procédure à son égard.

Prenons un cas : un homme politique donne un cours de science politique ou d'économie politique. Son enseignement n'est-il pas d'emblée suspect de partialité ? Si c'est un homme politique connu, d'entrée de jeu, les étudiants savent de quel bois il se chauffe... Mais je pense que dans

ses cours, tout homme politique ne va pas prendre des positions tranchées qui mettent ses convictions personnelles en évidence... Si tel devait être le cas, il faudrait aussi que j'intervienne pour mettre un peu le holà.

### C'est-à-dire ?

Il existe des procédures qui permettent d'écarter quelqu'un au niveau d'un cours. Et même d'aller plus loin : des procédures disciplinaires qui peuvent être mises en route. Maintenant, je m'empresse de dire qu'en tant que recteur, je n'ai jamais eu à régler des plaintes de ce type. Je ne dis pas que je n'ai jamais eu de souci avec l'un ou l'autre professeur, mais jamais de problèmes de cette nature. Il faut tout de même souligner que les enseignants qui ont été nommés au terme d'une procédure assez compliquée et sélective, sont a priori des personnes saines d'esprit et qui ont les pieds sur terre. Tout le monde se rend bien compte qu'il y a des limites à ne pas dépasser. Le cas de Louvain est extrêmement rare. ■

Propos recueillis par  
WILLIAM BOURTON